



**Proposition d'affectation de la contribution
financière 2017 du Département au musée Lalique**

Rapport n° CP/2017/088

Service gestionnaire :

K450 - Service du patrimoine culturel

Résumé :

Pour favoriser l'accès à la culture et à la richesse du patrimoine départemental (y compris en milieu rural) et pour contribuer à l'attractivité et au développement économique et touristique du nord de l'Alsace, le Département soutient, depuis sa création, le syndicat mixte du musée Lalique.

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider de l'affectation de la contribution financière de 520 000 € pour 2017 au musée Lalique pour son fonctionnement en 2017, conformément aux décisions prises lors du vote du BP 2017. Grâce aux mesures d'économies mises en œuvre par le musée et aux recettes de la boutique, cette contribution est en baisse de près de 10% par rapport à 2016.

1) Le mode de gestion du musée Lalique

Le musée Lalique est géré par un syndicat mixte qui regroupe la Communauté de Communes du Pays de La Petite Pierre, la Commune de Wingen-sur-Moder, la Région Grand Est et le Département du Bas-Rhin. Conformément à ses statuts, le budget de fonctionnement du syndicat est abondé par les participations de la Commune de Wingen-sur-Moder (10.500 € par an) et celle de la Communauté de Communes (24.500 € par an) ; le solde (déduction faite des autres recettes) est financé à part égale entre la Région et le Département.

2) Les enjeux

Depuis son ouverture en juillet 2011, le musée Lalique a attiré, en cumulé, près de 360 000 visiteurs. La fréquentation annuelle est toutefois en baisse constante depuis 2013 (82.960 visiteurs en 2012 contre 49.310 en 2015), même si la baisse semble stoppée en 2016 (la fréquentation en novembre 2016 est supérieure à celle de 2015, à la même période).

Un des enjeux majeurs des prochaines années est de reconquérir les visiteurs, à travers différentes actions ciblées, comme le développement de l'accueil de groupes et de visiteurs allemands, le maintien des expositions temporaires et la mise en place d'actions plus particulièrement destinées au public local ou régional.

Le musée représente un levier pour le développement du territoire et pour le bassin d'emplois. L'ouverture de deux hôtels restaurants (la Villa René Lalique en 2015, puis le Château Villa du Hochberg en 2016) y contribue en attirant une nouvelle clientèle. Ainsi, c'est un véritable panel d'offres touristiques qui est désormais disponible (musée Lalique, autres sites culturels, hôteliers, restaurateurs, sentier des verriers, etc.) et qui concourt au développement économique de ce territoire.

3) La contribution statutaire départementale

Le budget prévisionnel de fonctionnement du syndicat mixte, tel qu'adopté par le Comité syndical du 3 novembre 2016, s'élève à 1 873 550 € pour 2017.

Le Département est appelé à contribuer, comme la Région, à hauteur de 520 000 €, conformément aux dispositions prévues dans les statuts du syndicat mixte.

Cette contribution est en baisse de 54 175 €, soit 9,43 %, par rapport au budget prévisionnel 2016 du musée, du fait des mesures d'économies mises en œuvre et grâce aux excédents dégagés par la boutique du musée.

Ce soutien au musée Lalique correspond au souhait du Département de toucher un public toujours plus large, y compris dans des territoires éloignés des grandes villes, de développer, partout, la culture comme vecteur de lien social et de participer au développement de ce territoire rural.

Cette proposition a recueilli un avis favorable de la commission de territoire d'action ouest le 23 janvier 2017.

La poursuite de cette politique est possible d'après l'article L 1111-4 du code général des collectivités territoriales.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
41968	65-6561-314	520 000,00 €	520 000,00 €	520 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'affecter au syndicat mixte du musée Lalique une contribution de 520 000 € maximum pour ses dépenses de fonctionnement 2017. Cette contribution sera versée en deux fois (80% en 2017 et le solde au vu du compte administratif 2017).

Strasbourg, le 03/03/17

Le Président,



Frédéric BIERRY